



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienne

Bilan annuel d'activités 2017

Edito du Président:

2017 a été marquée par une **réorganisation interne au niveau du personnel**. En effet, suite au départ de l'animatrice du SAGE, Romuald GENOEL, chargé de mission du SIAES, a été mis à disposition du Syndicat du SAGE pour assurer l'élaboration du SAGE. Afin de reprendre ses missions, notamment le travail autour de la continuité écologique, Charlotte Le Potier a été recrutée, comme contractuelle, en tant que technicienne Rivières Continuité Ecologique. En période d'incertitudes budgétaires et réorganisation des compétences territoriales, il nous est apparu plus prudent de ne pas recruter d'agent supplémentaire titulaire pour l'animation du SAGE. Comme vous pourrez le constater dans ce bilan, ce changement a été sans conséquences sur le déroulement des différents programmes et actions en cours, **les actions concrètes ont encore été nombreuses cette année**, ceci grâce notamment à **l'implication des riverains**.

Au niveau administratif, le comité syndical s'est réuni en séance plénière à quatre reprises (le 07 mars, le 23 mars, le 06 juin et le 09 novembre). 36 délibérations ont été prises, toutes à la quasi-unanimité. Un travail de préparation en commissions « Rivières » et « Bassin Versant » a également été réalisé. Avec plus de 2/3 de participation des délégués aux comités syndicaux, je souhaite **remercier mes collègues élu(e)s qui font preuve d'assiduité pour faire vivre notre collectivité**.

Au niveau budgétaire, avec le changement de Trésorerie au 1er janvier 2016, le Trésorier de Granville avait exigé, après une analyse juridique poussée de sa part, que les travaux réalisés par le SIAES chez des particuliers soient basculés de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. L'excédent d'investissement qui devait permettre de financer une partie de ces travaux n'a pas encore été basculé en fonctionnement. Mme Porter, nouvelle trésorière, a confirmé cette analyse. En raison de ces opérations comptables, nous finissons donc l'exercice budgétaire 2017 avec une section de fonctionnement déficitaire à hauteur de 37 168,60€ et une section d'investissement excédentaire à hauteur de 116 283,74€. Cette situation purement comptable et sans conséquence pour les collectivités adhérentes est en cours de régularisation en ce début d'année 2018.

Lors de la séance plénière du 09 novembre, le comité syndical s'est prononcé unanimement **favorable, sur le principe, à un rapprochement entre le Syndicat Mixte de la Soulles et le SIAES**. Un tel rapprochement permettrait d'avoir d'une part une structure unique de gestion de cours d'eau rejoignant le havre de Régnevile et d'autre part de pouvoir déposer plus facilement un dossier de labellisation EPAGE, qui est le dispositif le plus souple pour le transfert et/ou délégation de la compétence GEMAPI. Toutefois, **un tel projet doit encore être travaillé sur le fond** afin qu'aucune partie du territoire ne soit lésée tant au niveau financier que pour le service rendu par les syndicats. La mutualisation des moyens à l'échelle du bassin versant a été le fondement du SIAES dès 1993, il me semble primordial que cela reste le mode de fonctionnement. 2018 sera une année d'étude approfondie sur ce sujet. En cas d'aboutissement, les collectivités membres des deux syndicats auront à délibérer sur le projet proposé.

Quels que soient les dossiers, je reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations ou précisions utiles et pour entendre vos attentes.

Stéphane VILLAESPESA
Président du SIAES



"Parce que la Sienne c'est aussi la vôtre"

Programme de restauration de cours d'eau complémentaire

Des travaux par prestataire

Depuis 2016, le SIAES mène un programme de restauration de cours d'eau complémentaire sur les secteurs qui n'avaient pas fait l'objet de primo-travaux.

Les secteurs concernés se trouvent sur la Gièze et la Chefresnaise et sur plusieurs affluents de la Sienne où il y a eu un changement d'exploitant (la Conseillère, le Tancray, la Doquette, le Beaudebec...). Les communes concernées sont Montabot, Margueray, Percy en Normandie, Orval, Contrières, Saint Maur des Bois, la Chapelle-Cécelin, la Colombe et Quettreville/Sienne.

Il s'agit de travaux "classiques" qui consistent à entretenir la végétation des berges et à limiter la divagation du bétail dans le lit des cours d'eau.

Quelques chiffres pour le programme de restauration 2016-2017...

138 603€ déjà réalisés sur 171 603€ budgétisés

25 riverains impliqués

8,5 km d'entretien léger de la végétation et 6,3 km de restauration lourde de la végétation

15,1 km de clôtures installées

48 systèmes d'abreuvement et 27 passages installés



Rappel sur la différence entre un programme de restauration et un programme d'entretien de cours d'eau

Restauration de cours d'eau = 1er travaux avec intervention sur la végétation et installation d'aménagements pour limiter le piétinement des bovins ;

Entretien de cours d'eau = la restauration a été réalisée il y a plusieurs années, on réalise un entretien de la végétation et des aménagements existants pour conserver le bénéfice acquis

Actions sur les ouvrages routiers ou agricoles perturbants la circulation piscicole

Un chantier pilote d'aménagement pour assurer la circulation des poissons a été réalisé sur le ruisseau du Mocquart à Villedieu-les-Poêles.

Un projet de restauration et de valorisation de zones humides sur ce cours d'eau est porté par la mairie. Il a donc semblé opportun de mener ce type d'actions afin d'avoir une action globale sur la Trame Bleue de la Vallée du Mocquart.

Les aménagements réalisés en régie par l'équipe Rivières sont la **création d'une recharge en bloc et en pierre** afin de récupérer la pente à l'aval d'ouvrages routiers présentant une chute ou à la pose d'une "**passe à poisson**" en bois et/ou béton, appelée barrettes off-set, sur les radiers de ponts.



La restauration et l'entretien de cours d'eau sont subventionnés par :



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Programme d'entretien de cours d'eau

En 2017, l'Equipe Rivière a réalisé...

**24 km
d'entretien de
la végétation
des berges**



**17 retraits
d'embâcles**



**86 systèmes
d'abreuvement
entretenus**

L'Equipe Rivière

2017 a été la troisième année de fonctionnement pour l'Equipe « Rivière » du SIAES.

En place depuis 2014, cette équipe, composée d'un chef d'équipe (Emmanuel Hébert) et de deux agents d'entretien (Benjamin Agathon et Romain Montagne), a pour missions de réaliser l'entretien de végétation et de maintenir en état les clôtures et les systèmes d'abreuvement lorsque cela est nécessaire.

L'objectif initial de l'Equipe Rivière est d'effectuer un entretien sur chaque cours d'eau tous les 8-10 ans.

A noter que l'entretien annuel reste à la charge des riverains, seuls les travaux considérés d'intérêt général peuvent être réalisés par l'Equipe Rivière.



Malgré des conditions météorologiques particulièrement difficiles à partir du mois de septembre (automne-hiver particulièrement pluvieux), l'Equipe Rivière a réalisé une quantité importante de travaux, du même ordre de grandeur qu'en 2016.

La réalisation de travaux en régie permet de bénéficier d'une grande souplesse dans la réalisation des chantiers. Les riverains sont très satisfaits de la qualité des travaux réalisés.

En 2017, plusieurs communes du bassin ont été concernées. En début d'année l'Equipe Rivière est intervenue entre les communes d'Hambye, Gavray, Saint Denis le Gast et Lengronne. A partir du printemps, elle est intervenue sur le sous-bassin de l'Airou sur les communes de La Lande d'Airou, Bourguenolles, Fleury, Champrepus et Le Tanu.

Lutte contre les espèces invasives animales et végétales



Trois campagnes de "Piégeage intensif" : 50 cages installées déplacées progressivement entre Cérences et Hyenville, plus de 220 captures



Suivi de l'état des populations par la FDGDON, ici à Quettreville/Sienne



Campagnes de piégeage des ragondins et des rats musqués

Débutée en 2009, la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués a continué en 2015 en collaboration avec le Syndicat mixte de la Soulles, la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage afin de pouvoir agir à l'échelle du bassin Sienne-Soulles-Passevin.

La FDGDON50 est l'organisme chargé, par arrêté préfectoral, de coordonner à l'échelle départementale la lutte collective contre les ragondins/rats musqués. Les techniciens de la FDGDON gèrent le réseau de piégeurs, l'indemnisation, les services d'équarrifrage...

Le SIAES finance en partie les cages-pièges, les indemnités des piégeurs et l'animation de la FDGDON. Les techniciens du SIAES participent également à faire connaître ce dispositif.

Résultats de la campagne 2017, en quelques chiffres...

208 piégeurs répartis sur l'ensemble des communes du bassin

990 cages distribuées

3 522 captures déclarées

2 réunions d'information et de sensibilisation auprès du réseau de piégeurs

12 points de collectes pour l'équarrifrage

12 points de collectes pour l'équarrifrage



Stand du SIAES lors des collectes de témoins de capture



Lutte contre les espèces végétales invasives

Plusieurs espèces végétales exotiques et invasives se sont implantées ces dernières années sur les berges de la Sienne et de ses affluents, il y a notamment la Balsamine de l'Himalaya, particulièrement invasive, et la Berce du Caucase, dangereuse en raison de la sève provoquant des brûlures importantes.

Depuis 2013, le SIAES procéde à un suivi et un arrachage systématique de la Berce du Caucase sur le ruisseau du Tancray (entre la Colombe et Percy) et sur la Sienne entre Villedieu et la Baleine, soit sur environ 15 km de cours d'eau. En 2017, la quantité de pieds de Berces du Caucase semble en nette diminution, il faudra toutefois rester vigilant dans les années à venir et continuer la lutte pour espérer éradiquer le problème à terme.

Programme d'aménagements bocagers pour limiter l'érosion et le ruissellement

2017-2018 : la dernière tranche du programme pilote

La fin de l'année 2017 a permis de débuter la troisième et dernière tranche du programme d'aménagement bocager. Sur cette tranche, 5 kilomètres de talus bocagers sont créés et 10 entrées de champs aménagées. Le coût total de ces travaux est de 67 800 Euros TTC. Plus de 4800 plants d'essences bocagères (hêtre, charme, noisetier, etc.) sont plantés durant l'hiver 2017-2018. Ces travaux ont permis d'aménager 19 nouvelles parcelles. Encore une fois les exploitants du territoire ont participé en nombre à ce programme, puisque 14 agriculteurs ont collaboré avec le SIAES pour créer des haies sur talus.



2015-2018 : la réussite d'une démarche de concertation auprès des agriculteurs

Durant les trois années de ce programme, plus de **15 kilomètres de talus bocagers ont été créés et 18 entrées de champs équipées**, pour un coût total de **182 700 Euros TTC**. **58 parcelles ont été aménagées sur 6 communes différentes** (Contrières, Trelly, Guéhebert, Saint Denis Le Vêtu, Grimesnil et Roncey). Ces travaux permettent de maîtriser le ruissellement de l'eau et l'érosion des sols sur plus de **250 hectares de terres cultivées**. La réussite de ce premier programme bocager trouve son origine dans la démarche de concertation locale mise en œuvre par le SIAES. En effet, sans une adhésion forte du monde agricole ces travaux bocagers n'auraient pas pu exister. Au total, **26 exploitations agricoles** ont participé à ce programme.

Un suivi saisonnier des aménagements bocagers

Au printemps, un débroussaillage autour des plantations est effectué pour dégager les jeunes plants et faciliter leur développement. Au printemps 2017, plus de 10 kilomètres de talus ont été débroussaillés. Durant les premiers hivers suivants la plantation, une taille des plants est effectuée (taille de formation pour les hauts jets, et recépage pour les arbustes). Un remplacement des plants morts est également réalisé. L'ensemble de ce suivi saisonnier est effectué par le technicien « Bocage » accompagné par les membres de l'équipe en régie.



2018-2022 : la pérennisation des travaux bocagers à rôle hydraulique

Pour conserver la dynamique mise en place depuis 3 ans, les élus du SIAES ont décidé à l'unanimité le 9 novembre 2017 de mettre en œuvre un nouveau programme bocager **2018-2022**. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des actions bocagères mises en œuvre puisque le territoire d'intervention a été élargi à l'ensemble du bassin versant de la Vanne et aux affluents situés sur la commune de Quettreville sur Sienne. Le coût global de ces travaux pour les **4 années** sera de **300 907 Euros TTC**, avec un auto-financement de **60 181,40€**.

Les travaux "bocagers" sont subventionnés par :



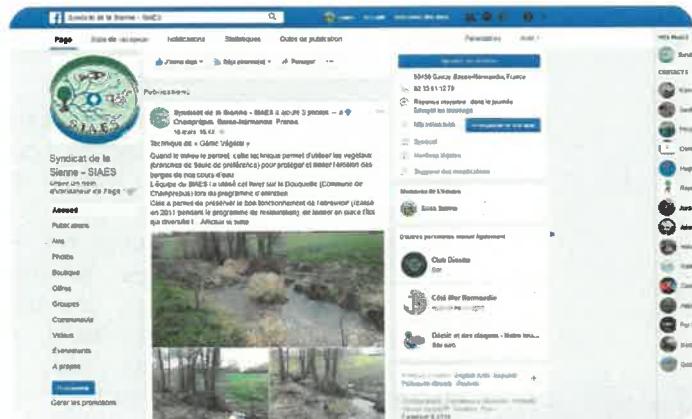
Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Actions de communication, de sensibilisation et d'expertise

Communication auprès du grand public à travers la presse locale : une dizaine d'articles en 2017

et à travers le site internet www.siaes.net avec 1 500 visites par an

dont 600 visites d'internautes normands qui ont visité 2 850 pages



The screenshot shows the homepage of the SIAES website. It features a large circular logo at the top left. Below it, there's a navigation bar with links like "Page", "S'abonner à nos alertes", "Publications", "Statistiques", and "Outils de publication". The main content area has several news items. One prominent article is titled "Mardi 28 Novembre - SIAES - Syndicat de la Siene - SIAES - Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Siene" with a sub-headline "Rivière Seine : quand le niveau est bas, l'équipe permet d'élever les végétaux flottants pour protéger et renier l'étiage des berges des cours d'eau". There are also links to "Actualités", "Publics", "A propos", and "Glossaire". On the right side, there's a sidebar with links to "Mémoires", "Bases de données", "Glossaire", and "Liens utiles". At the bottom, there's a footer with links to "Politique de confidentialité", "Conditions générales d'utilisation", and "Mentions légales".

Visite de chantiers d'entretien de cours d'eau proposée à l'ensemble des élus du bassin le 14 juin 2017



La cellule technique du SIAES a été amenée à participer à différentes réunions ou démarches locales pour apporter un soutien technique et une expertise locale : commissions thématiques du SAGE, suivi du périmètre de captage d'eau potable à Ver pour le Conseil Local de l'Eau Potable Montmarin-Cérences, campagnes de prélèvements d'eau pour le suivi de la qualité des eaux littorales par le département, conseils aux communes ou aux communautés de communes du territoire, participation aux démarches de reconquête de la qualité des eaux littorales...

ILLEDIEU

"La Sienne c'est aussi la nôtre"



Le président Stéphane Villasepa, 3^e à gauche, entouré des mares de la Lande-d'Airou, le Tanu et de Champpréau, de Jeanne Bréton et Patrick Blondel, des riverains et membres de l'équipe du SIAES.

LA LANDE D'AIROU
Mercredi 13 décembre, les responsables du SIAES (Syndicat d'aménagement et d'entretien de la Siene) avaient donné rendez-vous à des élus agriculteurs concernés par les travaux d'entretien de cours d'eau.
Depuis mai 2017, l'équipe rivière du SIAES est intervenue sur l'Airou, la Douve, la Sienne et ses affluents, les communes de la Lande-d'Airou, Bourquerolles, Fleury, Champpréau et le Tanu. «Ainsi tous les chantiers sont financés à 50% par les 5 collectivités adhérentes au SIAES et par l'agence de l'eau Seine-Normandie à hauteur de

gratuité pour les riverains. Il suffit de faire un entretien tous les 8 à 9 ans. L'entretien annuel est bien évidemment à la charge du propriétaire du cours d'eau. Actuellement, 4 stations de pompage sont encore en activité sur la Siene, ce qui nécessite de faire l'écoulement d'eau deux fois par jour. Ces deux dernières sont financées à 50%

Ouverture d'une page Facebook pour toucher un autre type de public



Organisation de la journée "Réseau Technique Milieux Aquatiques" de la CATER : 70 participants (techniciens, financeurs, partenaires) sont venus visiter un chantier d'entretien à la Lande d'Airou

Restauration de la Continuité Ecologique

Déroulement des études pour restaurer la continuité écologique sur la Vanne

L'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Vanne et de la Sienne, réalisée par la société CERESA depuis mai 2017, concerne 3 ouvrages sur la Vanne et 1 ouvrage sur la Sienne :

- Le moulin de Montceaux à Quettreville-sur-Sienne (Vanne) ;
- Le moulin de Quesnay à Contrières (Vanne) ;
- Le moulin de Saint-Denis à Saint-Denis-le-Vêtu (Vanne) ;
- Le moulin de Bourg L'Abbesse à Villedieu-les-Poêles (Sienne).

Le bureau d'études a présenté les avant-projets de restauration de la continuité au cours de la réunion de validation du 14 novembre 2017. Les scénarios étudiés (1 par ouvrage) ont été choisis par le propriétaire, en concertation avec les élus, au regard des usages et contraintes particulières de chaque site. Ainsi, les scénarios envisagés pour les ouvrages cités précédemment sont respectivement : la suppression, la création d'une rivière de contournement de l'ouvrage, la remise en fond de vallée de la rivière et l'aménagement d'une passe à poissons.



Lancement de l'étude pour restaurer la continuité écologique au moulin de Quettreville

L'étude préalable à la restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne a débuté en septembre 2017. La société CE3E travaille actuellement sur les avant-projets qui devraient être présentés au Comité de Pilotage de l'étude courant avril 2018.

Les suites à donner à l'étude sur la Vanne et la Sienne ont été délibérées par le Comité Syndical du 15 février 2018. **Le Comité s'est fixé un principe de financement des travaux** de restauration de la continuité écologique et a accepté la prise de maîtrise d'ouvrage des travaux financés par le SIAES. Le Comité a également validé la prise d'une maîtrise d'ouvrage pour la programmation d'une étude préalable à la restauration de la continuité écologique aux anciennes minoteries de la Foulerie et de Pont Chignon à Villedieu-les-Poêles.



Evaluation des futurs travaux

Les travaux de restauration de la continuité écologique font rarement l'objet de suivi de l'évolution avant et après travaux. Aussi dans le cadre des différents projets en cours, **un suivi de l'évolution des zones humides** à proximité immédiate des ouvrages a été envisagé. Le SIAES a mis en place **un réseau de piézomètres** (tubes percés enterrés) au sein de parcelles agricoles riveraines de la Vanne et de la Sienne. Ce suivi, prévu sur plusieurs années (avant et après travaux), est réalisé par un technicien du SIAES qui relève la profondeur du plafond de la nappe souterraine tous les 15 jours.



Quelques rappels :

La continuité écologique des cours d'eau ou Trame Bleue, c'est la circulation des poissons et des sédiments.

Sur notre territoire, la Sienne, l'Airou, la Vanne, la Gièze, la Bérence et la Doquette sont les rivières pour lesquelles la loi impose que la continuité écologique soit assurée. Les ouvrages, notamment les anciens seuils de moulins, doivent donc y être gérés, entretenus ou aménagés de manière à ne pas constituer un obstacle.

Les solutions sont variées : passes à poissons, ouverture de vannes, bras de contournement, suppression. Là encore, la concertation avec toutes les parties prenantes est indispensable en particulier avec les propriétaires des sites.

La restauration de la continuité écologique est subventionnée par :



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Natura 2000 "Bassin de l'Airou"

La révision du Document d'objectifs

Le Document d'Objectif (DOCOB) est l'outil de gestion d'un site Natura 2000. Sur l'Airou, ce document a été validé en 2003. Au vu de l'ancienneté de cet outil, le 11 février 2015, le Comité de Pilotage (COPIL) a demandé une révision du DOCOB.

Pendant l'année 2017, des diagnostics ou inventaires ont été réalisés :

- un diagnostic du lit mineur et des berges de l'Airou,
- un inventaire de la population de Cordulie à corps fin,
- un inventaire des frayères de Saumons Atlantiques.

L'ensemble de ces données ainsi que celles collectées en 2016 ont permis de mettre à jour l'état des lieux du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». Cet état des lieux a été approuvé par le comité de pilotage le mercredi 29 Novembre 2017. L'année 2018, doit permettre de proposer de nouvelles mesures de gestion du site adaptées au contexte actuel.



Le programme d'entretien de l'Airou

En 2017, l'Airou au sein du site Natura 2000 a été entretenu par l'équipe « Rivières » du SIAES. Ces travaux concernaient le cours principal de l'Airou du pied de l'Autoroute A84 jusqu'au viaduc du Guibel (8 km). Les travaux étaient répartis sur les communes de Rouffigny, Bourguenolles, La Lande d'Airou et Le Tanu.

Le Plan Régional d'Action en faveur de la Mulette Perlière

Depuis 2010, le SIAES participe aux **actions pour sauvegarder les Mulettes Perlières de l'Airou**. Comme tous les ans, le SIAES suit la reproduction de cette espèce avec pour objectif de pouvoir collecter des larves de mulettes, pour les transporter à la station d'élevage de Braspart (29). Les techniciens participent également aux recherches menées pour réintroduire de jeunes mulettes directement dans l'Airou. A l'heure actuelle **plus de 10 000 jeunes mulettes originaires de l'Airou sont élevées à la station d'élevage**. Les premiers relachers de mulette directement dans l'Airou devraient intervenir durant l'année 2018.



Mulettes de deux ans réintroduites de façon expérimentale dans l'Airou



Bac de grossissement à la station d'élevage de Braspart (29)



Animation du site Natura 2000 financée par :